



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5090277

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 21/07/2025 10H16 C:005360 I:14751
V/REF : 1020009
V/Email reçu le Lundi 21/07/2025 a 10H16

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

V/REF.IMM. 02297
IMMEUBLE : ANDRE BREVET -2297
5 a 9, RUE CHARRIN
69100 VILLEURBANNE

Vaulx en Velin, le 05 Septembre 2025

Référence Marché: M_230809003-1
LOCALISATION : ALLEE N9 CHARRIN - LOGEMENT DE MME BELGACEMI AU 1ER ETAGE TEL07 69533953
MOTIF : INTERVENIR POUR :
- SANGLE STORE CUISINE A CHANGER
- REGLAGE FENETRE CHAMBRE
Donneur d'ordre : Mme N. NASRI

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 29/07 A 14H30 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MME BELGACEMI AU 1ER ETAGE
REPLACEMENT SANGLE VOLET ROULANT CUISINE
CONTROLE
REGLAGE DE LA FENETRE CHAMBRE
CONTROLE

NOTRE PERSONNEL CONSTATE QUE LA MANIVELLE ET LE RENVOI D'ANGLE VOLET
ROULANT CHAMBRE SONT HORS SERVICE
REPLI DU CHANTIER

LE 18/08 A 11H30 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE ME BELGACEMI AU 1ER ETAGE
NOUS CONSTATONS QU'IL N'Y A PAS DE RENVOI D'ANGLE
REPLACEMENT DE LA MANIVELLE QUI ETAIT CASSEE
GRAISSAGE DU TREUIL
ESSAI ET CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT

OBSERVATIONS : CS LCOMPTER Email envoyé le 19/08/25 a 12H17 M. B CARRE
IB LCOMPTER Email envoyé le 31/07/25 a 10H23 Mme N. NASRI
MP LGESTION EMAIL en CC le 29/07/25 a 16H54 bruno.carre@semcoda.com
MP LGESTION Email envoyé le 29/07/25 a 16H54 Mme J. DEFDAF

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

PREVOIR LE REMPLACEMENT DE LA MANIVELLE ET RENVOI D'ANGLE VOLET
ROULANT CHAMBRE

NOUS ATTENDONS VOS INSTRUCTIONS
Suite a donner : OUI. Le 18/08/2025 a 11:53

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Villeurb.	1	56,48		56,48
1,00	MS00052-Reglage fenetre/porte fenetre	1	51,35		51,35
1,00	MS00066-Rempl.d'1 sangle volet roulant	1	61,62		61,62
1,00	MS00067-Rempl.d'1 enrouleur de sangle	1	61,62		61,62
1,00	MS00068-Rempl.d'1 manivelle	5	71,89		71,89
1,00	MS00074-Déblocage/reglage volet roulant	5	66,75		66,75
TOTAL H.T.					369,71
T.V.A. a 10,00%					36,97
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>406,68</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Octobre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 1020009 du 18/07/2025

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE VILLEURBANNE
31, rue Louis Guérin
CS 30086
69100 VILLEURBANNE
Tel:04.78.93.21.92

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: centreappels@servimo.fr

Lieu d'intervention

MME BELGACEMI Ghania
9 RUE CHARRIN
69100 VILLEURBANNE

Référence de la Demande

N°: 838 682 du 18/07/2025

THCMEIPP Tvx hors contra Menuiseries int Partie privat. 1

01-EE-2212-ENT-61563100

Marché : M - 230809003-1

Téléphone : 07.69.53.39.53

02297-00001-00003-00014 H / Type 3 / 01

Etage : 01

Date entrée: 01/09/2007

Délai

Date limite exécution : 02/08/2025

Observations

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement sangle store cuisine à changer + réglage fenêtre chambre coordonnées du locataire 07-69-53-39-53	1,00	56,49	56,49	5,65	62,14
MS00052 Réglage de fenêtre ou porte fenêtre compris réglage des paumelles, ajustage de la crémone, gâche, graissage des pièces en mouvement, remise en jeu et réglage des vantaux, y compris toutes sujétions sangle store cuisine à changer + réglage fenêtre chambre coordonnées du locataire 07-69-53-39-53	1,00	51,35	51,35	5,14	56,49
MS00066 Remplacement d'une sangle de volet roulant y compris toutes sujétions sangle store cuisine à changer + réglage fenêtre chambre coordonnées du locataire 07-69-53-39-53	1,00	61,62	61,62	6,16	67,78

Total H.T.	169,46
Total TVA	16,95
Total TTC	186,41

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE



Bon de Commande

N° : 1020009 du 18/07/2025

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE VILLEURBANNE
31, rue Louis Guérin
CS 30086
69100 VILLEURBANNE
Tel:04.78.93.21.92

Demande de travaux suivie par NASRI Nadia le 18/07/2025

**Le Responsable
Nom et Signatu**

Le Responsable d'Agence,
Alban BLOCHET

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **9 RUE CHARRIN 69100 VILLEURBANNE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **21/07/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1020009